

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Session du vendredi 3 septembre 2010

CP 2010-127-2

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine des 4 février et 7 octobre 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer cinq projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 70 815 €.
- ❖ Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213 Imputation 204-311-20414-2292-371.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions